

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN235

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Thomin

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 19 par les deux phrases suivantes :

« En outre, la France s'engage à participer activement à la construction d'une Europe de la défense. Cet enjeu est essentiel au regard de l'accroissement sans précédent de la menace depuis la fin de guerre froide, à la suite de la guerre en Ukraine et des aléas diplomatiques existants au sein de la zone Indopacifique qui laissent entrevoir un possible désinvestissement de l'OTAN de la zone Europe. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à insister à la fois sur la nécessité de prévenir les aléas géopolitiques possibles que créerait un désinvestissement de nos partenaires d'Europe ainsi qu'à assurer l'engagement de la France dans la construction d'une Europe de la défense pour laquelle elle a vocation à jouer un rôle majeur.